

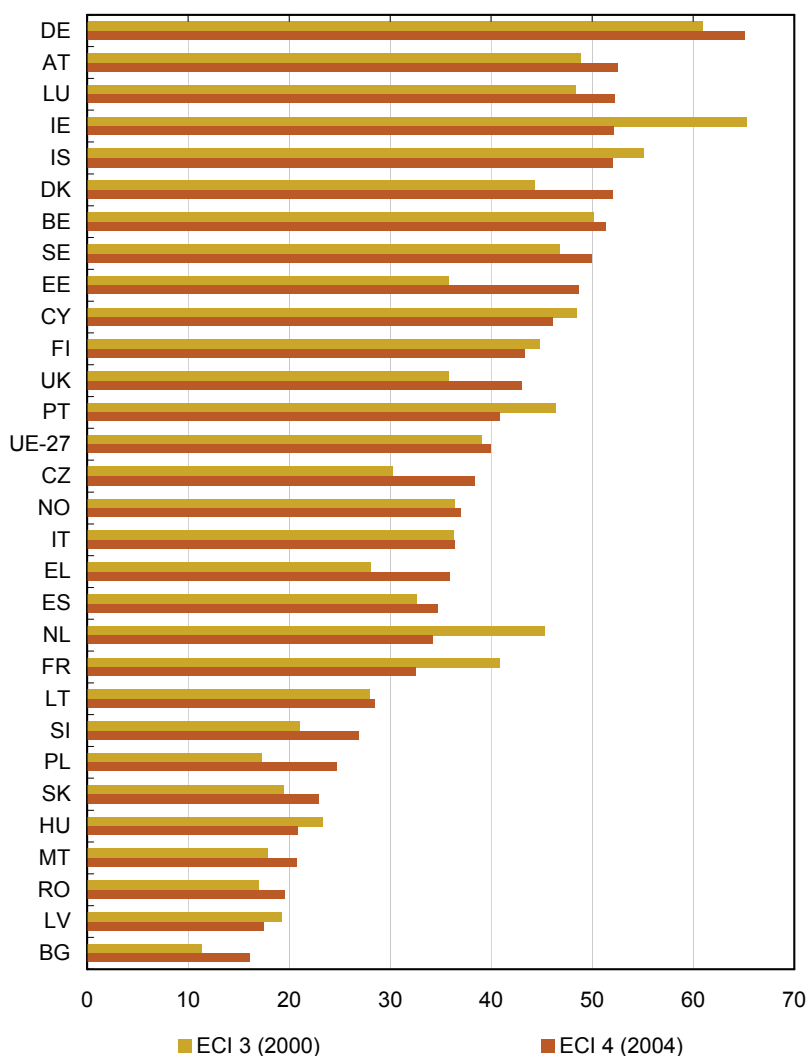
Statistiques communautaires de l'innovation

Plus de la moitié des entreprises innovatrices de l'Union européenne font de la R&D intra-muros

La présente publication compare la quatrième enquête communautaire sur l'innovation (ECI 4) avec la troisième (ECI 3), en examinant certains des principaux résultats des deux enquêtes. La situation générale pour l'UE-27 met en lumière des contrastes marqués, et seules quelques tendances communes peuvent être dégagées, comme le fort pourcentage des entreprises innovatrices acquérant des machines, des équipements et des logiciels et engagées dans des activités de R&D intra-muros.

L'innovation est un processus continu et, mesurer un tel processus dynamique n'est pas une opération simple. L'enquête communautaire sur l'innovation (ECI) a été créée pour compléter les indicateurs traditionnels d'innovation, comme les dépenses de R&D et les statistiques des brevets. L'objectif général de l'ECI est de collecter les données relatives à l'innovation afin de permettre une meilleure compréhension de celle-ci et de ses liens avec la croissance économique.

Graphique 1: Part des entreprises innovatrices en pourcentage de l'ensemble des entreprises, ECI 3 (2000) et ECI 4 (2004), États membres de l'UE-27 et pays sélectionnés



Statistiques en bref

SCIENCE ET
TECHNOLOGIE

72/2007

Auteur

Sergiu-Valentin PARVAN

Contenu

Plus de produits innovants?.... 2

Le financement public de l'innovation reste souvent stable..... 3

Généralement plus de 40% des entreprises innovatrices sont engagées dans des activités de R&D intra-muros 4

Rôle variable des facteurs entravant à l'innovation..... 6



Les données de l'ECI publiées sont basées sur des questionnaires d'enquête harmonisés qui ne sont pas complètement identiques entre l'ECI 3 et l'ECI 4. Dans une certaine mesure, cela limite la comparabilité des résultats des deux enquêtes.

Le paysage européen de l'innovation met en relief des contrastes marqués, comme le montrent les pourcentages d'entreprises innovatrices en 2004, qui variaient de 16% en Bulgarie à 65% en Allemagne.

La part des entreprises innovatrices s'est accrue dans la plupart des États membres de l'UE entre 2000 et 2004. En revanche, le pourcentage des entreprises innovatrices a baissé de près de 10 points de pourcentage en Irlande et aux Pays-Bas. Dans 7 États membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Luxembourg, Irlande, Danemark, Belgique et Suède), au moins la moitié des entreprises étaient engagées dans des activités innovatrices en 2004.

Plus de produits innovants?

Tableau 2: Part des entreprises innovatrices qui ont commercialisé des produits nouveaux ou améliorés par classe de taille, ECI 3 (2000) et ECI 4 (2004), UE-27 et pays sélectionnés

	ECI 3 - 2000				ECI 4 - 2004			
	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	Plus de 250 salariés	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	Plus de 250 salariés
UE 27	38,4	36,5	39,9	49,3	35,9	33,2	39,6	49,2
BE	36,1	32,3	42,2	52,3	40,7	38,5	44,0	53,1
BG	53,6	53,3	52,5	59,5	56,4	57,6	52,9	58,6
CZ	38,2	35,2	41,2	46,3	41,5	39,0	44,4	48,3
DK	50,9	45,2	62,7	66,7	47,7	46,2	49,3	58,0
DE	30,5	26,8	33,5	45,2	26,9	22,7	31,7	42,1
EE	38,6	39,0	35,7	45,0	41,9	43,7	35,4	44,7
IE	31,7	:	:	:	44,5	38,0	57,2	62,8
EL	40,1	40,3	38,7	44,3	44,4	43,3	47,6	54,2
ES	34,0	33,1	34,8	45,2	20,9	18,0	28,2	43,2
FR	34,7	28,3	37,7	49,0	38,6	34,1	43,3	57,9
IT	54,7	53,1	60,5	64,7	31,1	28,7	37,8	52,2
CY	13,5	11,0	20,8	24,1	14,6	11,6	21,7	40,9
LV	44,8	43,8	46,5	45,6	34,5	33,8	36,4	34,1
LT	46,0	45,5	46,8	47,0	34,5	30,9	38,4	43,8
LU	39,9	:c	28,5	:c	51,6	51,4	48,8	64,2
HU	35,4	38,5	23,5	39,0	36,3	36,5	33,9	40,7
MT	53,7	56,3	56,1	35,0	25,0	25,0	25,0	25,0
NL	41,8	39,8	43,4	51,8	48,3	47,5	48,3	56,8
AT	28,3	19,8	35,4	62,5	48,4	47,3	47,1	64,7
PL	:	:	:	:	46,4	44,8	47,6	50,4
PT	43,4	39,2	48,6	70,0	30,1	27,3	35,8	44,6
RO	80,4	81,4	79,0	80,1	27,9	25,1	29,2	36,2
SI	60,7	67,4	56,4	57,1	46,6	40,8	50,1	58,1
SK	41,5	36,5	46,3	49,1	41,6	39,7	42,6	45,1
FI	62,7	62,3	62,7	64,9	49,6	47,4	52,2	58,0
SE	37,0	39,5	26,9	43,9	52,4	52,8	49,9	56,5
UK	27,5	26,7	27,8	33,3	47,8	47,3	48,2	51,9
IS	21,1	19,8	22,8	32,0	77,6	82,4	59,6	89,5
NO	38,5	39,6	33,4	41,6	36,5	37,6	32,5	38,6

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation

ECI 3: UE-27 correspond à la moyenne des statistiques disponibles et non confidentielles

c: confidentiel

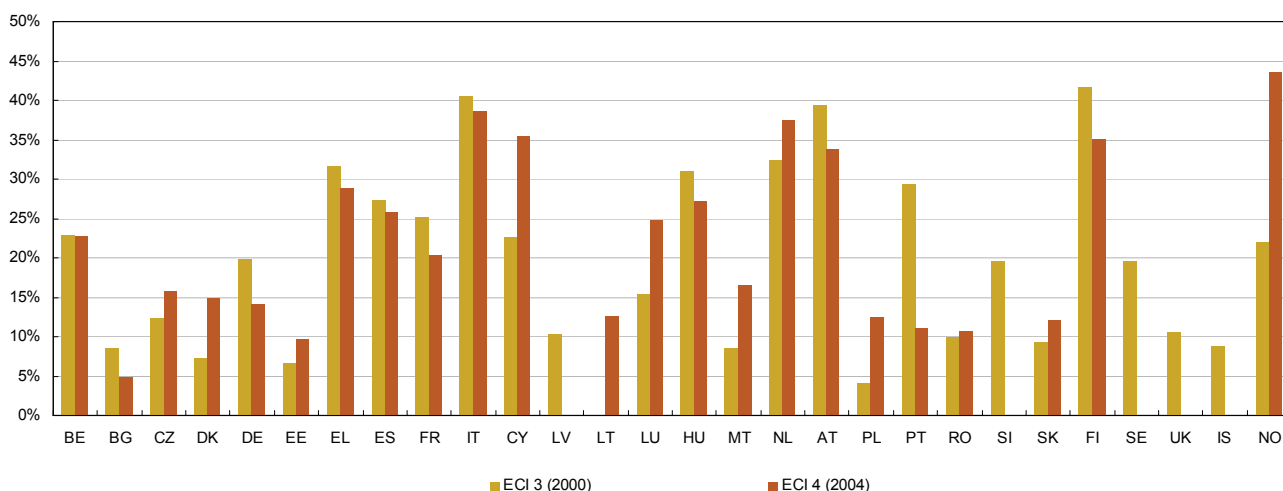
En 2004, près de 36% des entreprises de l'UE-27 engagées dans l'innovation ont introduit sur le marché des biens ou des services nouveaux ou sensiblement améliorés. Mais la moyenne de l'UE masque des différences nationales. Les taux varient entre 15% à Chypre et 56% en Bulgarie.

La comparaison des résultats de l'ECI 3 et de l'ECI 4 montre que dans 15 États membres, la part relative a augmenté. Parmi ces pays, le Royaume-Uni, l'Autriche et la Suède ont enregistré la plus forte croissance (entre 15 et 20 points de pourcentage) du taux d'entreprises innovatrices qui ont introduit sur le marché des produits nouveaux ou améliorés.

Au niveau de l'UE-27, il y a une corrélation positive entre la taille de l'entreprise et sa propension à innover: 49% des grandes entreprises de 250 salariés ou plus et 40% des entreprises de 50 à 249 salariés avaient commercialisé des produits nouveaux ou améliorés; alors que pour les entreprises de 10 à 49 salariés ce taux n'était que de 33%. Les petites et moyennes entreprises doivent davantage unir leurs forces avec les autres entreprises. Les petites entreprises n'ont jamais de taux plus élevés. Cette corrélation se vérifie dans de nombreux États membres, mais dans certains pays, les petites entreprises commercialisent plus de produits innovants que les moyennes. Cela a été le cas en Bulgarie, en Estonie, au Luxembourg, en Hongrie, en Autriche et en Suède.

Le financement public de l'innovation reste souvent stable

Graphique 3: Part des entreprises innovatrices ayant perçu des fonds publics, ECI 3 (2000) et ECI 4 (2004), États membres de l'UE-27 et pays sélectionnés



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation

La Commission adopte un nouvel encadrement des aides d'État pour la recherche, le développement et l'innovation

La Commission européenne a adopté un nouvel encadrement destiné à expliquer aux États membres comment octroyer au mieux leurs aides d'État, en ne les consacrant pas uniquement aux projets de recherche et développement, mais aussi à des projets d'innovation, sans enfreindre les règles du traité CE en matière d'aides d'État. Ce nouvel encadrement à la recherche, au développement et à l'innovation aidera les États membres désireux de faire des aides d'État un instrument complémentaire pour stimuler la recherche, le développement et l'innovation. L'encadrement définit une série d'orientations pour des types d'aides d'État bien spécifiques – telles que l'aide aux projets de recherche et développement, l'aide aux jeunes entreprises innovantes et l'aide aux pôles d'innovation – susceptibles d'encourager des investissements supplémentaires en matière de recherche, de développement et d'innovation de la part d'entreprises privées, dans l'optique de stimuler la croissance et l'emploi et d'améliorer la compétitivité européenne.

Le nouvel encadrement doit s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2007.

Source: Commission européenne, IP/06/1600, 22/11/2006

En 2004, entre 5% (Bulgarie) et 44% (Norvège) des entreprises engagées dans des activités d'innovation ont déclaré avoir reçu des fonds publics. Dans les nouveaux États membres (élargissements de 2004 et 2007), jamais plus de 20% de l'ensemble des entreprises innovatrices n'ont reçu de fonds publics, sauf à Chypre et en Hongrie qui affichent respectivement des taux de 36% et 27% en 2004.

Il semble y avoir une certaine convergence vers un pourcentage d'entreprises innovatrices recevant des aides d'État compris entre 15 et 20%. Les pays dans lesquels 20% ou plus de l'ensemble des entreprises innovatrices ont bénéficié de fonds publics en 2000 ont réduit leur nombre d'entreprises bénéficiaires. En revanche, les pays dans lesquels 15% ou moins de l'ensemble des entreprises innovatrices ont reçu des fonds publics ont accru le nombre d'entreprises recevant des subventions publiques. Exceptions à ces règles : la Bulgarie, Chypre et les Pays-Bas.

Tableau 4: Part des entreprises innovatrices ayant reçu des fonds publics par source de financement, ECI 4 (2004), États membres de l'UE-27 et Norvège

	Entreprises ayant bénéficié d'un financement de la part des autorités locales ou régionales	Entreprises ayant bénéficié d'un financement de la part de l'administration centrale (y compris les agences centrales du gouvernement ou les ministères)	Entreprises ayant bénéficié d'un financement de la part de l'Union européenne	Dont entreprises ayant bénéficié d'un financement au titre du cinquième ou du sixième programme-cadre
Belgique	15,9	9,2	3,6	2,2
Bulgarie	0,5	1,4	3,9	1,2
République tchèque	2,3	10,9	4,5	3,2
Danemark	2,1	8,7	6,5	3,4
Allemagne	7,7	7,6	4,0	3,2
Estonie	9,7	8,2	1,8	0,5
Grèce	5,5	19,9	19,7	7,8
Espagne	18,7	10,3	3,7	1,4
France	8,0	15,1	5,1	1,8
Italie	25,7	14,9	3,3	1,2
Chypre	0,3	33,8	3,1	1,0
Lituanie	2,1	7,5	5,4	0,6
Luxembourg	3,0	22,4	1,8	1,2
Hongrie	2,6	25,5	4,3	1,9
Malte	2,1	14,6	2,8	: c
Pays-Bas	6,6	32,5	5,6	2,2
Autriche	20,6	24,7	9,3	2,6
Pologne	:	:	:	:
Portugal	1,1	6,8	5,2	2,9
Roumanie	2,3	3,2	7,3	1,1
Slovénie	: c	: c	: c	: c
Slovaquie	3,4	5,1	5,3	0,6
Finlande	6,6	31,2	8,4	4,3
Norvège	1,7	42,8	1,9	1,7

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation

Les entreprises ont la possibilité de demander des financements publics à diverses administrations nationales et européennes. Dans de nombreux pays, la majorité des entreprises innovatrices a reçu des aides du gouvernement central. Toutefois, il y a des exceptions. En Belgique, en Estonie, en Espagne et en Italie, davantage d'entreprises innovatrices ont reçu des financements de la part des administrations régionales ou locales.

Dans certains pays, les autorités européennes ont joué un rôle plus important dans le financement public des entreprises innovatrices que le gouvernement central, comme en Bulgarie et en Slovaquie. Dans nombre de pays, la part des entreprises innovatrices recevant des aides de l'Union européenne était plus importante que celle des entreprises s'adressant aux administrations locales ou régionales pour obtenir un financement.

Généralement plus de 40% des entreprises innovatrices sont engagées dans des activités de R&D intra-muros

Les activités d'innovation comprennent la recherche et le développement (R&D), les investissements dans une unité de production et d'autres projets visant à lancer un nouveau produit. L'ECI 4 a identifié 7 activités différentes liées à l'innovation. Les quatre principales sont analysées plus en détail. Il s'agit de la R&D intra-muros, de la R&D extra-muros, de l'acquisition de machines, d'équipements et de logiciels, et l'acquisition d'autres connaissances externes.

Dans la plupart des pays, 40% ou plus de l'ensemble des entreprises investissant dans des activités d'innovation ont entrepris des activités de R&D intra-muros au cours de la période 2002-2004. L'Irlande et la France ont enregistré les plus forts taux d'entreprises innovatrices investissant dans la R&D intra-muros (respective-

ment 86 et 70%). Au bas de l'échelle on trouvait la Bulgarie et la Pologne (respectivement 9 et 14%).

Les entreprises innovatrices ont été généralement moins enclines à investir dans des activités de R&D extra-muros (20% environ).

En moyenne, trois entreprises investissant dans des activités d'innovation sur quatre ont acheté des machines, des équipements et des logiciels au cours de la période d'observation (de 2002 à 2004).

Comparés à l'acquisition de machines, d'équipements et de logiciels, les achats d'autres connaissances externes ont été moins importants.

Dans ce cas, la connaissance est souvent générée et utilisée par la même entreprise.

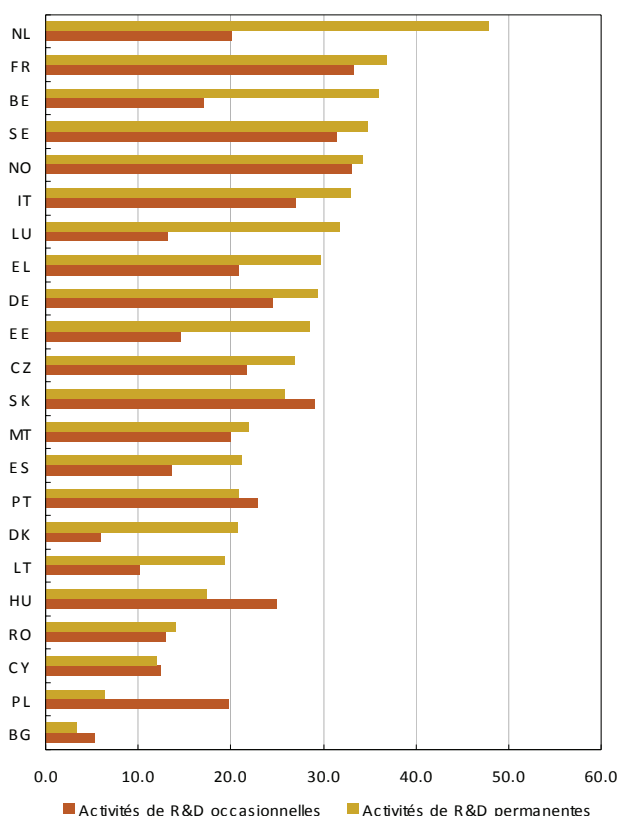
Tableau 5: Part des entreprises innovatrices par type d'activité, ECI 4 (2004), États membres de l'UE-27 et Norvège

	Entreprises engagées dans des activités de R&D intra-muros	Entreprises engagées dans des activités de R&D extra-muros	Entreprises engagées dans l'acquisition de machines, d'équipements et de logiciels	Entreprises engagées dans l'acquisition d'autres connaissances externes
UE-27	52,2	22,0	75,1	21,5
Belgique	53,3	26,4	73,4	19,6
Bulgarie	8,6	12,6	65,9	24,5
République tchèque	48,7	24,3	75,6	24,3
Danemark	40,1	23,2	63,2	35,6
Allemagne	53,8	20,9	72,9	23,5
Estonie	43,2	23,0	82,6	35,9
Irlande	85,5	22,2	71,4	23,7
Grèce	50,6	32,0	91,6	14,7
Espagne	34,9	20,3	66,6	12,6
France	70,2	24,9	60,0	23,9
Italie	59,1	21,1	90,6	20,2
Chypre	24,5	15,5	97,7	33,4
Lituanie	29,6	16,8	86,5	27,2
Luxembourg	45,0	25,0	75,7	24,3
Hongrie	42,4	16,1	75,5	17,3
Malte	42,4	9,0	49,3	13,2
Pays-Bas	67,4	35,0	63,8	24,8
Pologne	26,2	9,2	90,7	7,8
Portugal	43,8	29,0	86,0	24,8
Roumanie	27,7	9,1	78,9	12,8
Slovénie	: c	: c	: c	: c
Slovaquie	54,8	26,1	77,3	23,7
Suède	66,1	28,4	65,5	41,1
Norvège	65,9	40,3	30,4	21,9

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation

C: confidentiel. Données manquantes: Lettonie, Autriche, Finlande et Royaume-Uni. UE-27 basé uniquement sur les données disponibles.

Graphique 6: Pourcentage des entreprises innovatrices engagées dans des activités de R&D intra-muros de façon permanente ou occasionnelle, ECI 4 (2004), États membres de l'UE-27, Norvège



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation

En moyenne, 22% des entreprises innovatrices ont acquis d'autres connaissances externes entre 2002 et 2004. L'exception a été la Suède, avec un taux de 41%. La Pologne figure en bas de l'échelle avec 8%.

Si l'on observe plus en détail la R&D intra-muros, on peut distinguer une implication permanente et une implication occasionnelle dans cette activité.

Ce sont les Pays-Bas qui sont en tête avec 48% de l'ensemble des entreprises innovatrices investissant dans la R&D intra-muros de façon permanente. La France est deuxième avec 37% et la Belgique troisième avec 36%.

En ce qui concerne les entreprises innovatrices investissant dans la R&D de façon occasionnelle, la France se classe en première position, suivie de la Norvège et de la Suède.

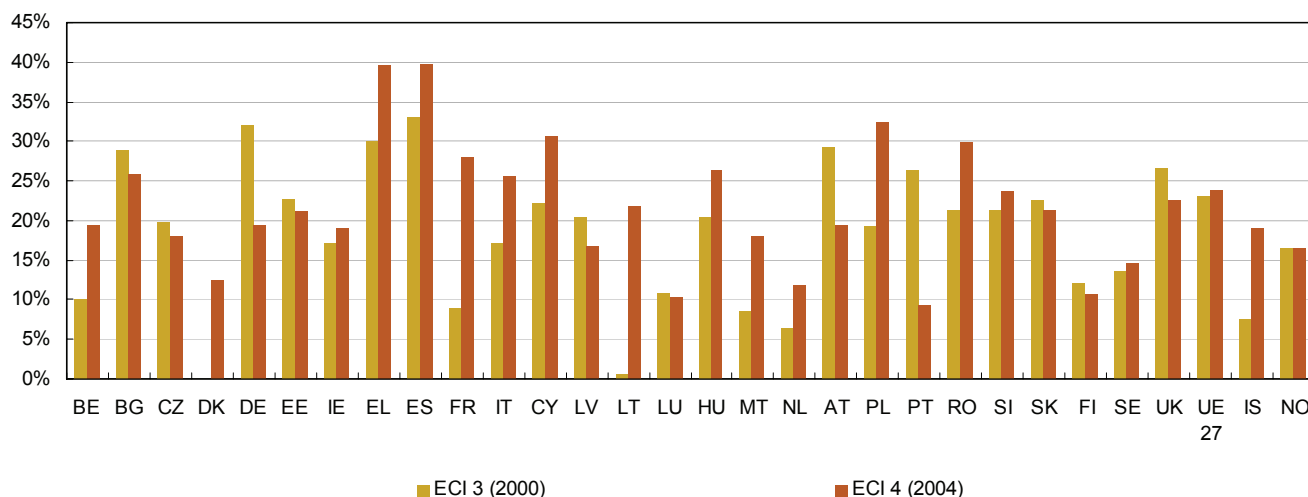
Si l'on compare les résultats de l'ECI 4, figurant dans le tableau 5, avec ceux de l'ECI 3¹, un élément attire l'attention. En 2000, le taux des entreprises innovatrices procédant à l'acquisition de machines, d'équipements et de logiciels était en moyenne de 15 points inférieur, alors que le taux des entreprises innovatrices engagées dans les trois autres activités d'innovation n'a pas changé de façon significative. Cette augmentation peut s'expliquer par l'acquisition fréquente de matériel et de logiciels informatiques qui entrent également dans cette catégorie.

¹ Données non publiées ici, mais disponibles dans la base de données de référence NewCronos d'Eurostat

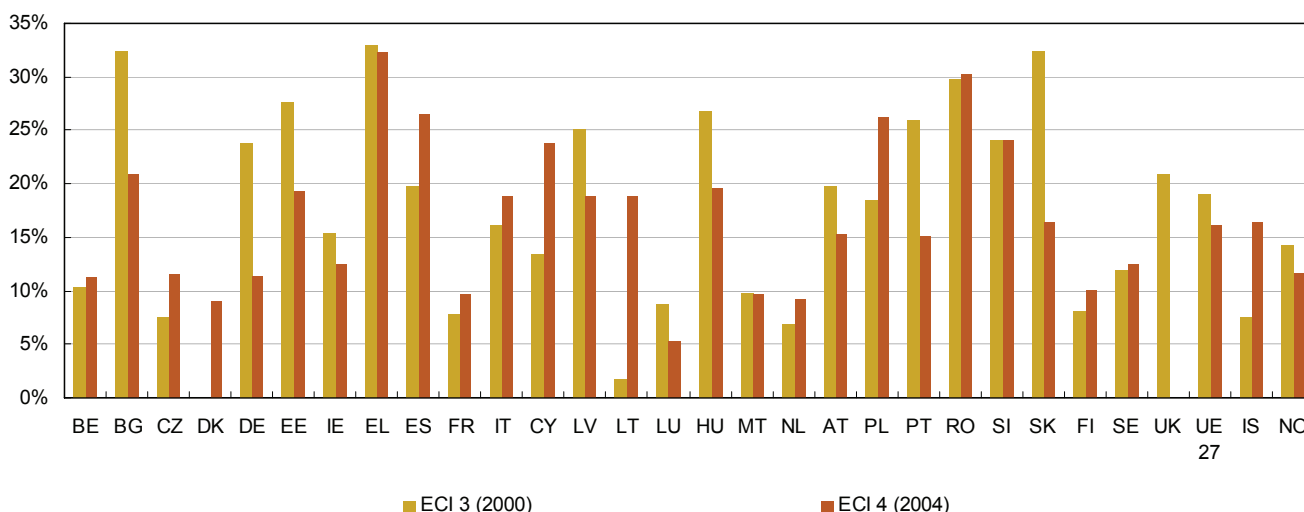
Rôle variable des facteurs entravant à l'innovation

Graphiques 7a et b: Part des entreprises innovatrices citant deux des principaux facteurs entravant l'innovation, en pourcentage, ECI 3 (2000) et ECI 4 (2004), UE-27 et pays sélectionnés

Les coûts de l'innovation sont trop élevés



Manque de sources de financements extérieures à l'entreprise



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation

Données manquantes ECI 4: UK (manque de financement). UE-27 basé uniquement sur les données disponibles.

L'ECI 4 a mis en lumière deux facteurs qui entravent le plus l'innovation dans l'UE. Il s'agit premièrement des coûts de l'innovation qui sont trop élevés, et deuxièmement du manque de sources de financements extérieures à l'entreprise.

En 2000, les "coûts trop élevés de l'innovation" étaient perçus comme le plus grand obstacle par les entreprises innovatrices en Espagne (33%), en Allemagne (32%) et en Grèce (30%). Quatre ans plus tard, ce facteur est devenu encore plus important en Espagne (40%), en Grèce (39%) et en Pologne (32%). En général, la comparaison des résultats de l'ECI 3 et de l'ECI 4 permet de se rendre compte que ce facteur gagne de l'importance pour les entreprises innovatrices. Une augmentation de 10 points de pourcentage ou plus a

été observée en Lituanie (21%), en France (19%), en Pologne (13%) et au Danemark (12%). Mais en Allemagne (-13%) et au Portugal (-17%), ce facteur semblait affecter beaucoup moins d'entreprises.

En ce qui concerne le second facteur, en 2000, les plus forts pourcentages d'entreprises investissant dans des activités d'innovation et gênées par le "manque de sources de financements extérieures à l'entreprise" étaient enregistrés en Bulgarie (32%), en Grèce (33%) et en Slovaquie (32%). L'étude des résultats de l'ECI 4 montre que les entreprises innovatrices de Bulgarie, d'Allemagne, du Portugal et de Slovaquie étaient moins concernées par le manque de financement de l'innovation.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'enquête communautaire sur l'innovation (ECI) vise à évaluer l'activité d'innovation dans les entreprises et couvre les États membres de l'UE, les pays candidats, l'Islande et la Norvège.

Les données sont collectées tous les deux ans (depuis 2004). La troisième enquête (ECI 3) a eu lieu en 2000/2001 dans la plupart des pays. La dernière enquête (ECI 4) a été menée en 2005 dans 25 États membres, dans les pays candidats, en Islande et en Norvège, avec 2004 comme année de référence.

Afin de garantir la compatibilité entre les pays, Eurostat a élaboré, en étroite collaboration avec les États membres de l'UE, un questionnaire de base standard pour l'ECI 3 et l'ECI 4 ainsi qu'une liste de définitions et de recommandations méthodologiques.

L'ECI 3 et l'ECI 4 sont basées sur le Manuel d'Oslo (2^{ème} édition, 1997), qui donne des orientations méthodologiques et définit le concept d'innovation, ainsi que sur le règlement n° 1450/2004 de la Commission.

Ce numéro de Statistiques en bref compare des données fournies par l'ECI 3 et l'ECI 4. Comme les questionnaires des deux enquêtes ne sont pas totalement identiques, il arrive que les résultats ne soient pas complètement comparables.

UNITÉS STATISTIQUES

L'entreprise est la principale unité statistique, pour l'ECI 3 comme pour l'ECI 4.

La population cible de l'ECI 3 et l'ECI 4 était la population totale des entreprises (de 10 employés ou plus) exerçant essentiellement les activités marchandes suivantes: Industries extractives (NACE 10-14), industrie manufacturière (NACE 15-37), Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (NACE 40-41), Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques (NACE 51), Transports et communications (NACE 60-64), Activités financières (NACE 65-67), Activités informatiques et activités connexes (NACE 72), activités d'architecture et d'ingénierie (NACE 74.2), Activités de contrôle et analyses techniques (NACE 74.3).

TYPE D'ÉTUDE

La plupart des États membres et d'autres pays ont mené l'ECI 3 et l'ECI 4 au moyen d'une enquête stratifiée par échantillonnage, tandis que d'autres pays ont utilisé un recensement, ou ont combiné les deux méthodes.

Les classes de taille des entreprises utilisées dans la présente publication sont les suivantes:

- Petite entreprise: 10-49 salariés;
- Entreprise moyenne: 50-249 salariés;
- Grande entreprise: 250 salariés et +.

Les activités économiques décrites dans la présente publication sont basées sur la nomenclature NACE Rév. 1.1. Les deux secteurs utilisés sont:

- **l'industrie**, qui comprend les industries extractives (NACE C), l'industrie manufacturière (NACE D) et la production d'électricité, de gaz et d'eau (NACE E); et
- **les services**, qui comprennent la NACE I et J ainsi que les divisions 51, 72, 74.2 et 74.3 de la NACE.

Les données de l'ECI 3 et 4 figurent dans la base de données de référence d'Eurostat et y sont présentées dans une structure qui correspond globalement à celle du questionnaire.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

L'ECI 3 a couvert la période d'observation 1998-2000 incluses, c'est-à-dire la période de trois ans s'étendant du début de l'année 1998 à

la fin de l'an 2000. La période de référence pour l'ECI 3 a été l'an 2000.

La Norvège a utilisé la période 1999 à 2001 au lieu de 1998 à 2000. L'Espagne s'est servie d'une version du questionnaire de base de l'ECI 3 antérieure à celle utilisée par les autres pays. La République tchèque, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie ont choisi 1999-2001 comme période d'observation, alors que la Roumanie a opté pour 2000-2002. La Slovénie a utilisée une période d'observation de 2 ans (2001-2002) et la Bulgarie, 2001-2003.

Pour la Pologne, les données sont généralement basées sur les périodes d'observation 1998-2000 pour l'industrie et 1997-1999 pour les services.

L'ECI 4 a couvert la période d'observation 2002-2004 comprises, c'est-à-dire la période de trois ans s'étendant du début de l'année 2002 à la fin de l'année 2004. Pour l'ECI 4, la période de référence a été l'année 2004.

Tous les pays concernés ont collecté des données pour cette période d'observation, à l'exception de la République tchèque qui a pris 2003-2005.

DÉFINITIONS

MANUEL D'OSLO 1997

Innovation: produits (biens ou services) nouveau ou sensiblement amélioré qui sont mis sur le marché, ou processus nouveau ou sensiblement amélioré introduit au sein d'une entreprise. Les innovations sont basées sur les résultats d'une nouvelle évaluation technologique, d'une nouvelle combinaison de technologies existantes ou de l'utilisation d'un autre savoir acquis par l'entreprise.

Entreprises innovatrices (propension à innover): entreprises qui mettent sur le marché des produits nouveaux ou sensiblement améliorés (biens ou services), ou entreprises qui mettent en place des processus nouveaux ou sensiblement améliorés. Les innovations reposent sur les résultats de nouveaux développements technologiques, sur les nouvelles applications de technologies existantes ou sur l'utilisation d'autres savoirs acquis par l'entreprise. La définition couvre les innovations de tous types (innovations produits, innovations processus et entreprises n'ayant que des activités innovatrices en cours et/ou abandonnées.

R&D intra-muros: tout travail créatif mené au sein de l'entreprise afin d'augmenter le stock de connaissances et l'utilisation de ce stock pour concevoir des produits et des procédés nouveaux et améliorés (y compris le développement de logiciels).

R&D extra-muros: mêmes activités que ci-dessus, mais effectuées par d'autres entreprises (y compris d'autres entreprises au sein du même groupe), ou par d'autres établissements de recherches publique ou privée et achetées par l'entreprise.

Acquisition de machines, d'équipements et de logiciels: Acquisition de machines de pointe, d'équipements et de matériel informatique ou de logiciels pour produire des produits et des procédés nouveaux ou sensiblement améliorés.

Acquisition d'autres connaissances externes: achat de droits pour utiliser des brevets et des inventions non brevetées, du savoir-faire et d'autres types de connaissances à d'autres entreprises ou organisations.

SYMBOLES ET ABRÉVIATIONS

c Donnée confidentielle

: Non disponible

Les données figurant dans la présente publication reflètent la disponibilité des données dans la base de référence d'Eurostat au 16 mars 2007.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie



Enquête communautaire sur l'innovation



Résultats de la quatrième enquête communautaire d'innovation

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

La présente publication a été élaborée en collaboration avec Gesina Dierickx.